AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1735
FR0011800218-FS1007

26 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AWOX

(Euronext)

Par courriers reçus le 26 octobre 2018, la société anonyme Isatis Capital (23 rue Taitbout, 75009 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 octobre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AWOX et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 226 972 actions AWOX représentant autant de droits de vote, soit 3,27% du capital et 2,99% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société AWOX[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 946 490 actions représentant 7 599 711 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué de la société AWOX en date du 8 octobre 2018.